

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT 364-2024 RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière adjointe de la Ville de Cookshire-Eaton :

QUE le conseil de ladite municipalité a adopté, lors d'une séance extraordinaire tenue le 25 juillet 2024, le *Règlement numéro 364-2024 relatif à la gestion contractuelle* de la Ville de Cookshire-Eaton;

QUE ledit règlement est actuellement déposé au site Internet de la Ville dans le répertoire des règlements municipaux au <https://cookshire-eaton.qc.ca/citoyens/services-municipaux/reglementation/> ainsi qu'au bureau de l'Hôtel de Ville situé au 220, rue Principale Est à Cookshire-Eaton, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance sur rendez-vous (greffe.cookshire-eaton@hsfgc.ca).

Donné à Cookshire-Eaton, ce 30 juillet 2024.

La greffière adjointe,
Françoise Ruel

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Tremblay, directeur général / greffier de la Ville de Cookshire-Eaton, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public au site Web de la Ville le 30 juillet 2024, dans l'avis mensuel des avis publics au journal *La Tribune* le 17 août 2024 ainsi qu'au *Journal régional Le Haut-Saint-François* le 14 août 2024 et que j'ai affiché ledit avis aux différents endroits prévus conformément au *Règlement numéro 355-2024 relatif aux modalités de publication des avis publics*.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 30^e jour du mois de juillet 2024.

Le directeur général / greffier



Martin Tremblay